

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, session 2023, dans l'académie de BORDEAUX.

Le président de l'Université Bordeaux Montaigne ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de BORDEAUX, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, au titre de l'année 2023, dans l'académie de BORDEAUX :

Madame **BOURGEOIS** Catherine, ingénieure divisionnaire d'administrations parisiennes, présidente, Université de Bordeaux, Bordeaux;
Monsieur **DESBIEYS** Guillaume, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.
Madame **COURONNE** Sandrine, ingénieure d'études hors classe cnrs, experte, Centre national de la recherche scientifique, Talence.
Monsieur **NABOULET** Laurent, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université de Bordeaux, Bordeaux.
Monsieur **BRISSE** Eric, responsable achat national, Suez, Courbevoie.
Madame **BUTIN** Sylvie, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Pessac, le 12 mai 2023

Le Président

Lionel LARRE



UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENTE